



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 8 février 2021
Sessione di l' 8 di ferraghju di u 2021
Lieu : Bastia

Décision N° 2021-4

Objet : Travaux de la commission Incendies

Oggetu : Travagli di a cummissione Incendii

L'an deux mille vingt et un, le huit février, la Chambre des Territoires convoquée le 25 janvier 2021 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, BERTOLOZZI Paul-Antoine, BIANCUCCI Jean, CECCALDI Attilius, GIANNI Jean-Jacques, GIUSEPPI Jean, GUIDICELLI Lauda, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MARTINETTI Achille, MORGANTI Jean-Toussaint, POZZO DI BORGO Louis, PROSPERI Rosa, SAVELLI Pierre, VANNI Hyacinthe

Etait absent, ayant donné pouvoir :

M. TOMASI Petr'Antone à Mme PROSPERI Rosa

Etait absent, excusé et représenté :

M. DOMINICI Jean-Baptiste représenté par Mme TERRIGHI Charlotte (maire de Vignale)

Etaient absents et excusés : Mme et M.

PONZEVERA Juliette, POLI Antoine

Etaient absents : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BORROMEI Vanina, CARLOTTI Pascal, CECCOLI François Xavier, FAZI Bianca, GIACOMETTI Josepha, M. LUCCIONI Jean-Baptiste, MARCANGELI Laurent, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François-Marie, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MORTINI Lionel, NICOLAI Marc-Antoine, SARGENTINI François, TALAMONI Jean-Guy

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2021-4, relatif aux travaux de la commission Incendies.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

A l'unanimité des membres présents

PREND ACTE

De la désignation de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président de la commission Incendies et Monsieur Jean-Toussaint MORGANTI, Rapporteur et de la méthode de travail adoptée par la commission visant à :

- Identifier préalablement les besoins des communes d'une part et les moyens techniques et humains des communes, des intercommunalités et des services de la Collectivité de Corse par territoire d'autre part,
- Echanger les expériences et les bonnes pratiques entre territoires pour renforcer la lutte contre les incendies et feux de forêt,
- Solliciter l'avis d'experts pour guider les réflexions et structurer un programme d'actions cohérent et transversal aux différents organismes intervenant dans la lutte contre les incendies et feux de forêt.

PREND ACTE

De la présentation par Monsieur Don-Marc ALBERTINI du dispositif mis en place de façon expérimentale sur le territoire du Fiumorbu fondé sur l'application des articles L151-36 à L151-40 du Code rural et de la pêche maritime autorisant la Déclaration d'Intérêt Général d'Urgence (DIGU). Ce dispositif permet à une commune ou une autre collectivité d'intervenir sur des terrains privés avec des fonds publics, d'entreprendre des travaux voire de simples études présentant un caractère d'intérêt général du point de vue agricole, forestier ou de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

DEMANDE

Que ce dispositif puisse être étendu aux autres collectivités subissant une pression en matière d'incendie et que Monsieur ALBERTINI fasse le lien avec la DRAF pour avancer sur la question des moyens financiers.

DEMANDE

La mobilisation des Forestiers sapeurs ainsi que des agents de l'Office national des forêts qui choisiront d'être intégrés aux effectifs de la Collectivité de Corse, dans le cadre des actions que la commission sera amenée à proposer en matière de prévention et de lutte contre les feux de forêts.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni